

LES ROLES TENUS LORS DU CONSEIL DE COOPERATION

Le président

Il peut animer les réunions, donner la parole, rappeler les règles de fonctionnement.

Les secrétaires

Ils sont chargés de noter le déroulement et les décisions prises dans les comptes rendus.

Les trésoriers

Avec l'aide de l'enseignant, ils font les comptes de la coopérative, présentent en conseil les choix financiers à faire et l'état des comptes.

LES ROLES DU VIVRE ENSEMBLE

Les médiateurs

Ils sont chargés d'aider à la résolution de conflits.
Ils doivent être impartiaux et justes.
Ils doivent écouter.
Ils doivent rendre compte à l'enseignant des soucis.